

Architecture

Un effectif stable d'étudiants dans les écoles nationales supérieures d'architecture

Le réseau des vingt écoles nationales supérieures d'architecture sous tutelle du ministère de la Culture forme chaque année près de 20 000 étudiants qui se destinent aux métiers de l'architecture : architecte, paysagiste, *designer*, urbaniste ou encore programmiste. Durant l'année universitaire 2020-2021, les écoles nationales supérieures d'architecture comptent 61 % d'étudiantes et 15 % d'élèves étrangers parmi leurs effectifs.

Les études d'architecture dans ces écoles nationales supérieures sont organisées en trois cycles. En 2020-2021, le premier cycle de trois ans qui conduit au diplôme d'études en architecture était suivi par plus de 9 000 étudiants ; le deuxième cycle de deux ans qui conduit au diplôme d'État d'architecte était suivi par 7 200 étudiants. À l'issue de ce deuxième cycle, une formation complémentaire professionnalisante, d'une durée d'un an et pouvant être suivie à tout moment de la carrière professionnelle de l'architecte, conduit à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) et permet l'inscription au tableau de l'Ordre des architectes. En 2020-2021, 1 700 personnes suivaient cette formation. D'autres formations post-deuxième cycle étaient suivies par 350 personnes en 2020-2021, et mènent à des diplômes de spécialisation et d'approfondissement, avec quatre mentions : maîtrise d'ouvrage (formulation de la commande et conduite de projet), projet urbain, risques majeurs et architecture et patrimoine.

Un accès rapide au premier emploi pour les diplômés d'architecture

La transition entre l'obtention du diplôme supérieur et le premier emploi s'avère relativement rapide en architecture, davantage que dans d'autres domaines de l'enseignement supérieur Culture. En 2021, trois ans après l'obtention de leur diplôme, près de 91 % des diplômés en architecture sont en activité. Ils sont 83 % à accéder à leur premier emploi en moins de six mois, dont 56 % décrochent leur premier travail sans aucun délai après l'obtention de leur diplôme¹. Cela concerne 95 % des hommes et 94 % des femmes. On observe un accès à l'emploi plus rapide chez les diplômés d'une habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre que chez les détenteurs d'un diplôme d'État (voir fiche « Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle »).

Les jeunes diplômés exercent principalement dans les deux domaines suivants : la conception architecturale (82 %) et la réhabilitation et l'entretien des bâtiments (48 %). Près des trois quarts (74 %) des jeunes diplômés insérés dans le domaine de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage déclarent exercer leur activité principale en tant que salarié tandis que 22 % l'exercent en tant qu'indépendants. Une part plus importante de femmes se tournent vers un exercice en tant que salariées (77 % des femmes contre 69 % des hommes).

Les jeunes diplômés déclarent majoritairement (43 %) un revenu annuel compris entre 20 000 et moins de 30 000 euros annuels, dans une proportion équivalente qu'ils soient diplômés d'État ou architectes habilités à l'exercice en leur nom propre. Pour les plus bas revenus, on observe que 20 % des diplômés d'une habilitation et 21 % des diplômés d'État disposent d'un revenu annuel inférieur à 15 000 euros (graphique 1).

1. Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC) 2021.

Des profils d'architectes différents selon le statut sous lequel ils exercent leur profession

L'architecture renvoie d'abord au métier d'architecte, qui se divise en deux catégories socio-professionnelles distinctes en fonction du statut d'emploi : salarié ou indépendant. Les architectes libéraux (code 312F de la nomenclature des professions) regroupent les professionnels diplômés, travaillant seuls ou en groupe sous statut d'indépendant, chargés de concevoir des édifices, d'en dresser les plans et d'en organiser la construction et l'aménagement, en conformité avec les règlements de construction et d'urbanisme. Ils contrôlent l'exécution des travaux et assistent le maître d'ouvrage lors de la réception et du règlement. Les maîtres d'œuvre et urbanistes sont également inclus dans cette classe s'ils sont indépendants.

Les architectes salariés (code 382B de la nomenclature des professions) sont employés dans le secteur privé, exercent leur activité auprès d'un confrère, au sein d'une agence d'architectes ou d'une entreprise. Leur activité est d'assurer ou de participer à la conception des travaux, de réaliser la surveillance de l'exécution de ces derniers, puis d'assister le client (ou le responsable des questions immobilières de leur entreprise) dans la réception de l'ouvrage. Les professions d'architecte d'intérieur, d'architecte décorateur, de géomètre et d'urbanistes – s'ils sont salariés – sont également incluses dans cette classe.

En 2019, près de 64 500 actifs se déclarent architectes (voir fiche « Emploi culturel »). Parmi eux, 52 % sont architectes libéraux (code pcs 312F) et 48 % architectes salariés (code pcs 382B). Ces derniers sont plus jeunes : 70 % d'entre eux ont moins de 40 ans contre seulement 28 % des architectes libéraux (tableau 1). La part de femmes architectes est plus élevée parmi les salariés (45 %) que parmi les indépendants (31 %).

Plus de 30 000 architectes inscrits à l'Ordre des architectes exercent en France en 2021

Les architectes inscrits à l'Ordre des architectes sont les seuls professionnels habilités à porter le titre d'architecte et à exercer la maîtrise d'œuvre selon l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Depuis 2010, la population des architectes inscrits à l'ordre est relativement stable, autour de 30 000 actifs, même si l'on observe une légère érosion des effectifs inscrits depuis 2009. En 2021, on compte 1 500 nouveaux inscrits. Depuis 2010, l'écart entre les entrées et les sorties de l'ordre s'est resserré et l'on compte même un solde négatif certaines années, qui trouve plusieurs explications : un contexte économique plus tendu à la fin des années 2000 à la suite de la crise économique de 2008, mais aussi la diversification des métiers de la maîtrise d'œuvre. S'ajoutent également les difficultés économiques croissantes que rencontrent les jeunes architectes, qui les amènent à exercer d'autres fonctions avant l'inscription à l'Ordre, tandis que, par un effet générationnel, le nombre de sorties a augmenté du fait du vieillissement croissant de la population des architectes appartenant à la génération des *baby-boomers*. Depuis 2000, on observe un vieillissement de la population des architectes, comparable à la tendance nationale au vieillissement de la population. Entre 2018 et 2019, l'âge moyen des architectes inscrits à l'Ordre a gagné 0,2 an, tandis que l'âge moyen de la population française a également progressé de 0,2 an en 2019 (données provisoires) par rapport à l'année 2018.

L'Île-de-France et le Sud attirent les architectes

Selon l'observatoire de la profession d'architecte 2020, les architectes inscrits à l'ordre des architectes sont concentrés en Île-de-France et dans la moitié sud de la France. L'Île-de-France regroupe un tiers (9 460 architectes) de l'ensemble des inscrits sur le territoire français et représente ainsi le pôle le plus important, suivie de la région Auvergne-Rhône-Alpes (3 620 architectes). Viennent ensuite l'Occitanie (2 810 architectes), Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 660 architectes) et la Nouvelle-Aquitaine (2 400 architectes). En revanche, le Centre-Val de Loire (470 architectes), la Bourgogne-Franche-Comté (560 architectes) et la Normandie (790 architectes) ont les plus faibles effectifs d'inscrits, à l'exception des départements d'outre-mer et de la Corse. La

répartition des architectes inscrits sur le territoire est corrélée à celle de la population française, ce qui explique les effectifs très faibles dans les cinq départements d'outre-mer. Toutefois, le sud de la France semble plus attractif avec une forte densité d'inscrits par habitant. La France compte 45 architectes pour 100 000 habitants, contre 98 en moyenne dans l'ensemble de l'Union européenne. À titre de comparaison, l'Allemagne compte 133 architectes pour 100 000 habitants. Ainsi, le nombre d'architectes par habitant demeure relativement faible en France.

Femmes architectes : une part de plus en plus importante mais des salaires toujours inférieurs à ceux de leurs homologues masculins

Selon Archigraphie, la part des femmes au sein de la profession d'architecte augmente depuis près de deux décennies. Alors qu'elles représentaient seulement 17 % des inscrits à l'Ordre en 2000, leur part s'élève à 34 % en 2020, soit une augmentation de 3 points par rapport à 2019. De plus en plus présentes au sein des jeunes générations, elles représentent 42 % des architectes salariés pour 31 % en moyenne dans l'ensemble de la profession d'architecte. La part des femmes architectes est la plus élevée chez les fonctionnaires depuis 2013 : cette part a été multipliée par plus 2 depuis 2001 (51 % de femmes architectes fonctionnaires en 2019 contre 22 % en 2001).

Les revenus des femmes architectes restent inférieurs à ceux des hommes, notamment pour les architectes qui exercent leur profession sous un statut libéral, même si cette différence tend à se réduire. Ainsi, en 2018, le revenu des femmes architectes indépendantes représente 61 % du revenu des hommes contre seulement 50 % en 2008. De 2000 à 2010, le revenu moyen des femmes exerçant l'architecture en libéral a progressé au même rythme que celui des hommes. Néanmoins depuis 2010, le revenu moyen des femmes architectes indépendantes croît plus vite que celui des hommes, ce qui contribue à la réduction des écarts de revenu entre hommes et femmes. Le revenu moyen des femmes travaillant en libéral a augmenté de 22 % entre 2008 et 2018 alors que celui des hommes exerçant sous le même statut a progressé de seulement 1 % sur la période. Ces disparités en matière de revenu sont dues à plusieurs facteurs pouvant se combiner : les femmes inscrites au sein de l'Ordre des architectes sont plus jeunes que les hommes, ce qui explique en grande partie le fort écart de revenu observé entre les hommes et les femmes au sein de la profession. D'autres facteurs, comme la parentalité, le recours au temps partiel, la répartition du travail domestique au sein des ménages, peuvent également expliquer les différences de salaires entre hommes et femmes.

L'effet générationnel du départ à la retraite de la génération des *baby-boomers* devrait continuer à faire reculer le revenu moyen des hommes et donc à réduire l'écart de salaire moyen entre femmes et hommes. En effet, ces derniers, qui ont des revenus supérieurs, sont plus nombreux dans la tranche des 55 à 64 ans, les femmes représentant seulement 23 % de cette catégorie en 2019.

54,8 milliards d'euros de travaux suivis par les architectes en 2020

En 2020, le montant des travaux suivis par les architectes pour les maîtres d'ouvrage s'élève à 54,8 milliards d'euros, soit un repli de 6 % par rapport à 2019 en euros courants (3 % en euros constants) ; 73 % de ces travaux le sont pour un maître d'ouvrage privé. En dix ans, le montant des travaux suivis par un architecte pour un maître d'ouvrage public a significativement reculé (- 32 % en euros constants 2021), tandis que ceux suivis pour un maître d'ouvrage privé ont progressé (+ 7 %) (graphique 2).

Près de 74 % des travaux suivis par les architectes en 2020 sont des travaux de construction neuve, et près de 21 % sont des travaux d'entretien et de réhabilitation, les 5 % restants étant un ensemble varié d'autres activités. Cette année-là, les logements, individuels ou collectifs représentent près de la moitié des travaux engagés par les architectes (48 %), devant les bureaux (16 %) et les travaux liés à l'enseignement (12 %).

La répartition régionale des travaux réalisés en 2020 montre qu'à l'exception de la Corse, toutes les régions métropolitaines enregistrent une réduction de leur volume d'activité (source : Archigraphie, voir « Pour en savoir plus »). Les proportions diffèrent toutefois. En Auvergne Rhône Alpes et en Normandie, la réduction est contenue à 1,2 %. En Île-de-France, l'activité est amputée de 2,4 % par rapport à 2019. En Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne-Franche-Comté, dans le Grand Est et dans les Hauts-de-France, la chute est supérieure à 10 %. Dans les territoires ultramarins, si la tendance générale indique une baisse de 2,5 %, l'activité en Guyane a crû de 35,1 %, quand celle de Guadeloupe diminuait de 20,2 %.

Les activités d'architecture représentent 7,8 % du poids économique de la culture

Le secteur « Activités d'architecture » (71.11Z de la nomenclature d'activités françaises) comprend la conception de projets architecturaux, de bâtiments et d'établissement de plans architecturaux, l'urbanisme, l'architecture paysagère et les activités de conseil en matière d'architecture. En 2020, le montant total de la valeur ajoutée des activités d'architecture s'élève à 3,6 milliards d'euros, soit 7,8 % de l'ensemble des branches culturelles (voir fiche « Poids économique direct de la culture »). En volume, la valeur ajoutée de la branche architecture a reculé de 9 points entre 2019 et 2020.

Le chiffre d'affaires de l'architecture se contracte en 2020

Orienté à la hausse depuis 2016, le montant des travaux déclarés par les architectes se contracte de 6 % par rapport à 2019, à 54,81 milliards d'euros. Dans le même temps, le secteur du bâtiment enregistre une chute brutale de son activité : - 15,3 %.

Le chiffre d'affaires des activités d'architecture a atteint un point bas après le confinement : en mai 2020, l'activité était inférieure de 25 % à celle de mai 2019 où elle atteignait près de 600 millions d'euros. Les activités d'architecture se seraient poursuivies à distance pendant le confinement, tout en subissant des annulations, des arrêts de chantiers et des reports du travail sur site. Post-confinement, l'activité d'architecture est restée en recul sur l'année 2020.

L'équerre d'argent distingue deux équipements de services publics en 2022 et 2021

2022 : la 40^e Équerre d'argent récompense la Médiathèque Charles-Nègre à Grasse, un projet développé par les agences Beaudouin et Ivry Serres et qualifié d'une « poésie folle » par les membres du jury. Le bâtiment est salué par sa capacité à s'intégrer dans le contexte dense de la vieille ville.

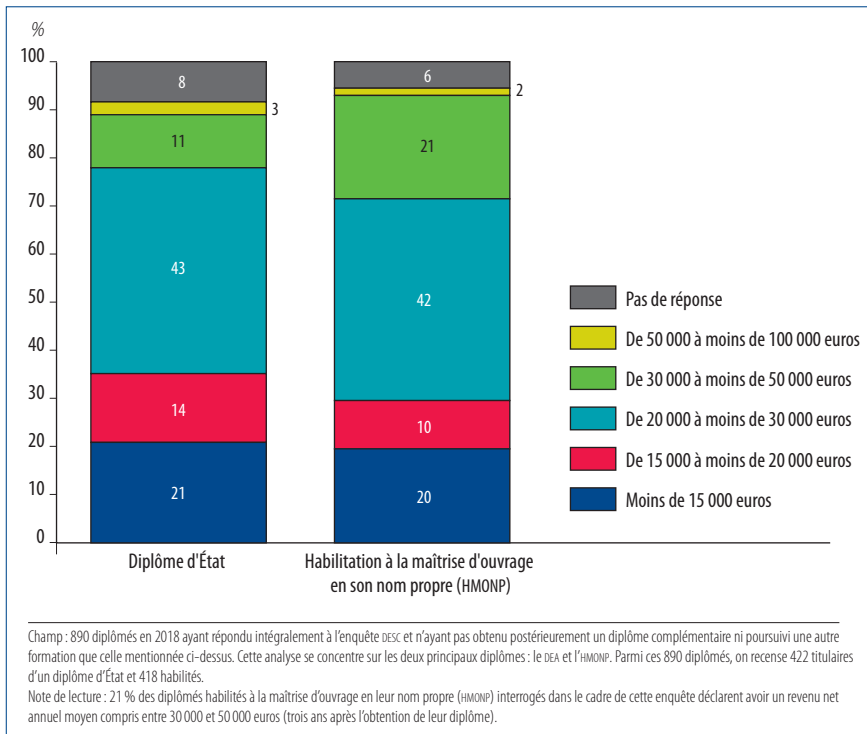
2021 : les équipements de services publics à Neuvecelle (Haute-Savoie), conçus par Atelier PNG associé à l'Atelier Julien Boidot et Émilien Robin architecte, avec les paysagistes de l'Atelier des Cairns, remportent le prix de l'Équerre d'argent 2021. Le jury a souhaité récompenser la qualité de la réalisation en plusieurs bâtiments qui s'intègre avec pertinence dans le paysage urbain, face au lac Léman.

Grand prix national d'architecture 2022 : Atelier d'architecture Philippe Prost et Renée Gailhoustet, prix d'honneur pour l'ensemble de son œuvre.

Pour en savoir plus

- Nathalie LAPEYRE, « Les femmes architectes : entre créativité et gestion de la quotidienneté », *Empan*, vol. 53, n° 1, 2004
- Guy TAPIE (sous la dir. de), *La Culture architecturale des Français*, Paris, Ministère de la Culture/Presses de Sciences Po, DEPS, coll. « Questions de culture », 2018
- Archigraphie, Observatoire de la profession d'architecte, 2020
- Crédoc, Les femmes au sein de la profession d'architecte, 2020
- Les chiffres MAF (Mutuelle des architectes français), édition 2022

Graphique 1 – Distribution des revenus nets annuels des architectes selon le diplôme en 2021



Source : enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC), DEPS, Ministère de la Culture, 2022

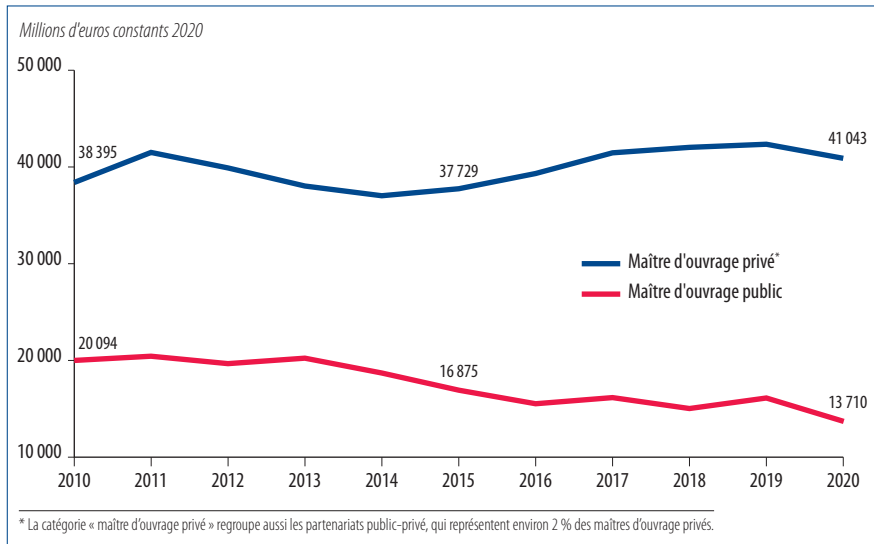
Tableau 1 – Caractéristiques de la profession d'architecte en 2018

En unités et %

	Effectifs	Caractéristiques socio-démographiques (%)				Caractéristiques de l'emploi (%)		
		Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
						CDD et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel	
Architectes libéraux (PCS 312F)	33 800	31	28	84	31	100	//	//
Architectes salariés (PCS 382B)	30 600	45	70	98	52	0	16	11
Ensemble des professions culturelles	656 200	45	45	52	40	39	29	24

Source : Insee, enquêtes Emploi 2016 à 2018 pour la France/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Évolution des montants totaux de travaux par type de maître d'ouvrage, 2010-2020



Source : Archigraphie 2022/DEPS, Ministère de la Culture, 2022